

| | |
|-----------|--|
| Démarche | : Transmission de l'attestation de formation continue T3P / Préfecture d'Ille-et-Vilaine |
| Organisme | : Bureau des Politiques de Sécurité Publique |

Identité du demandeur

| | |
|----------|----------------------|
| Email | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom | <input type="text"/> |
| Prénom | <input type="text"/> |

Formulaire

Cette démarche s'adresse aux professions réglementées de la route tenues de se soumettre à une visite médicale périodique (article R.221-10 du Code de la route).

Elle peut être utilisée par les personnes souhaitant accéder à ces professions (une primo-demande) ou par des personnes déjà en activité (un renouvellement).

ATTENTION : des informations sollicitées dans cette procédure ne sont obligatoires que pour certains professionnels du T3P (taxi - VTC - conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues).

INFORMATIONS SUR LE/LA DECLARANT-E-

Civilité

Mme

M.

Nom

En lettres MAJUSCULES, exemple "DUPONT"

Nom d'usage (le cas échéant)

En lettres MAJUSCULES, exemple "MARTIN"

Prénom

ATTENTION en lettres minuscules, exemple "Jean"

Transmission de l'attestation de formation continue T3P / Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Date de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Pays de naissance

Adresse postale actuelle

Commune

Code postal

Téléphone portable

Courriel

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Activité professionnelle concernée par la formation continue

Activité à sélectionner dans le menu déroulant ci-dessous

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Taxi

VTC

Véhicule motorisé à deux ou trois roues

Document(s) à transmettre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de formation continue

Joindre votre attestation de formation continue en cours de validité